

Modernité et autonomie politique. La lutte des Inuit du Nunavik

The Nunavik Inuit Struggle for Modernity and Political Autonomy

Jean-François Létourneau

Volume 8, Number 1, 2005

Les modernités amérindiennes et inuite

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1000893ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1000893ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

This article discusses the demands presented by the Inuit community of Nunavik before the Commission du Nunavik (created in 1999 by the Quebec government) regarding the protection of the Inuit language, Inuit culture, and the environment. The article also attempts to demonstrate the immense challenge represented by the will of this community to take charge of the region's economic development without sacrificing ancestral traditions and values.

Publisher(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (print)

1923-8231 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Létourneau, J.-F. (2005). Modernité et autonomie politique. La lutte des Inuit du Nunavik. *Globe*, 8(1), 37–48. <https://doi.org/10.7202/1000893ar>

Modernité et autonomie politique. La lutte des Inuit du Nunavik

Jean-François Létourneau
Enseignant, commission scolaire Kativik

Résumé – Cet article dresse un portrait des revendications présentées par la communauté inuit du Nunavik devant la Commission du Nunavik – créée en 1999 par le gouvernement québécois –, notamment en ce qui concerne la protection de la langue inuit, la culture et l'environnement. Il tente ainsi de démontrer l'immense défi que représente la volonté de cette communauté de prendre en charge le développement économique de sa région sans sacrifier ses traditions et valeurs ancestrales.

The Nunavik Inuit Struggle for Modernity and Political Autonomy.

Abstract – This article discusses the demands presented by the Inuit community of Nunavik before the Commission du Nunavik (created in 1999 by the Quebec government) regarding the protection of the Inuit language, Inuit culture, and the environment. The article also attempts to demonstrate the immense challenge represented by the will of this community to take charge of the region's economic development without sacrificing ancestral traditions and values.

L'ambiguïté entourant le statut des Premières Nations suscite, encore aujourd'hui, de nombreux préjugés qui divisent profondément la société canadienne. En effet, la Loi sur les Indiens, adoptée par le Parlement fédéral en 1876, confère aux peuples autochtones un statut particulier, différent de celui des citoyens canadiens. Cette loi, vécue comme une mise en tutelle par les Amérindiens et comme un déni formel de leur identité, est inversement perçue par une partie importante de la population du pays comme une série d'avantages octroyés aux nations autochtones.

Jean-François Létourneau, « Modernité et autonomie politique. La lutte des Inuit du Nunavik », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 8, n° 1, 2005.

Le fait que la Loi sur les Indiens assure aux Premières Nations certains avantages fiscaux et protège leurs droits traditionnels liés à la chasse, à la pêche et au piégeage explique en partie la perception négative qu'entretiennent certains Québécois et Canadiens à l'égard des communautés autochtones. Pourtant, comme l'affirme un rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, la Loi sur les Indiens a longtemps été un moyen pour le gouvernement canadien d'assimiler les populations amérindiennes en considérant les individus qui en faisaient partie comme des citoyens mineurs devant se retrouver sous la tutelle des autorités fédérales¹. Comme le soulignent les anthropologues Rémi Savard et Jean-René Proulx dans leur ouvrage *Canada : derrière l'épopée, les autochtones*, à partir des années 1840, les autorités gouvernementales ont cherché « à se doter de pouvoirs nécessaires à l'accélération de la dépossession territoriale des Indiens, et à la diminution du nombre de ceux-ci par voie d'assimilation au mode de vie blanc². » Une relation paternaliste s'est ainsi instaurée entre le gouvernement fédéral et les communautés autochtones ; celles-ci, jadis fières et indépendantes, ont peu à peu commencé à perdre toute forme d'autonomie politique et sociale.

Malgré ce qu'en pense une partie de la population canadienne, la situation actuelle des Premières Nations n'est guère enviable. Quiconque s'intéresse un peu à la question sait fort bien que le niveau de vie dans les réserves amérindiennes ou dans les villages inuit³ se trouve bien en deçà de la moyenne canadienne. L'analyse effectuée par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec confirme que la Loi sur les Indiens maintient les Autochtones du Canada dans un état qui les empêche de prendre part activement au développement socio-

1. Pierre LEPAGE [éd.], *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2002.

2. Rémi SAVARD et Jean-René PROULX, *Canada : derrière l'épopée, les autochtones*, Montréal, L'Hexagone, 1982, p. 86-87.

3. Par respect pour la langue inuit, et fidèle en cela aux écrits de l'anthropologue Bernard Saladin D'Anglure et aux différents auteurs qui parlent cette langue, on écrira au singulier : un ou une Inuk et, au pluriel, les Inuit. Le mot « inuit » utilisé comme adjectif demeurera quant à lui invariable. Il est à noter que cette graphie diffère de celle proposée par l'Office québécois de la langue française.

économique de leur communauté et qui favorise l'érosion de leur identité, de leur langue et de leur culture⁴.

Depuis les années 1970, certaines nations tentent de reprendre en main leur destin et poursuivent des négociations avec les différents gouvernements afin de recouvrer une certaine autonomie et ainsi participer au développement socioéconomique de leur territoire. Au Québec, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ainsi que la Convention du Nord-Est québécois illustrent parfaitement cette dynamique. Ces ententes, respectivement signées en 1975 et en 1978 entre le gouvernement québécois et les nations Inuit, Cris et Naskapis, ont amené ces trois peuples à s'affirmer au niveau politique et économique et à reprendre le contrôle de leur communauté, notamment en ce qui a trait à l'éducation. En effet, ces conventions ont permis la création de trois commissions scolaires autochtones. Ainsi, aujourd'hui, quatorze établissements scolaires sont administrés par la commission scolaire Kativik (Inuit), neuf par la commission scolaire crie et une par la commission scolaire Central-Québec (Naskapis)⁵. De plus, la signature de ces conventions a permis aux Cris et aux Naskapis de se soustraire à la Loi sur les Indiens et aux Inuit de cesser de relever du gouvernement fédéral⁶.

Des pas importants vers l'autonomie et l'autogestion ont donc été franchis. Certains peuples autochtones ont peu à peu commencé à rompre le lien paternaliste qui les unissait au gouvernement canadien. Cependant, ces ententes ne satisfont pas entièrement les Amérindiens et les Inuit. Leur culture et leur langue se trouvent toujours menacées et l'avenir de leur collectivité est loin d'être assuré. Cette précarité a conduit certaines nations à intensifier les discussions avec les autorités gouvernementales en ce qui concerne l'autonomie politique. La création du Nunavut⁷ en 1999 a évidemment galvanisé les espoirs d'autogestion

4. Pierre LEPAGE, « Des préjugés à dépasser », *op. cit.*, p. 58-67.

5. *Ibid.*, p. 39.

6. Les Inuit n'ont jamais été concernés par la Loi sur les Indiens même s'ils ont toujours relevé du gouvernement fédéral.

7. Territoire octroyé par le gouvernement canadien aux Inuit de l'Arctique de l'Est. Cette entente constitue le plus important règlement de revendications territoriales au Canada.

territoriale de tous les peuples autochtones du Canada. Les Inuit du Nunavik (région du nord du Québec, anciennement nommé Nouveau-Québec) ont pris bonne note du gain de leurs « cousins de l'Arctique de l'Est » et se sont eux aussi lancés dans des négociations en vue d'obtenir un gouvernement autonome. C'est dans ce contexte qu'ils ont créé un groupe de travail, la Commission du Nunavik, chargé d'étudier la question et d'analyser les différentes voies menant à l'autonomie politique. Le présent article vise à dresser un portrait des revendications présentées lors des travaux de cette commission notamment au sujet de la protection de la langue (l'inuttitut) et de la culture, de l'éducation et de la préservation de l'environnement. Ces trois éléments se trouvent au cœur du projet d'autogestion des quatorze communautés inuit du Nunavik et c'est la raison pour laquelle ils retiennent particulièrement notre attention.

Vers l'autonomie gouvernementale

L'identification à la terre, à un territoire, joue un rôle essentiel dans la façon dont les peuples autochtones perçoivent leur propre culture, leur propre histoire. À cet égard, Julian Burger avance qu'« être autochtone [sic], c'est appartenir à une terre⁸. » Il va même jusqu'à affirmer « que lorsque des peuples autochtones perdent leurs territoires, ils perdent leurs langues, leurs systèmes politiques et sociaux complexes et leur savoir⁹. » Or c'est tout le patrimoine mondial qui s'appauvrit lorsqu'une telle perte survient. Pour ces nations, la terre représente le siège de la spiritualité, le noyau de la culture, le fondement de leur identité, le lien indéfectible entre les ancêtres et les descendants. Dans un tel contexte, les revendications des Inuit du Nunavik pour l'obtention d'un gouvernement autonome prennent tout leur sens. En effet, l'autonomie politique permettrait aux Nunavimmiut (résidents du Nunavik) de manifester une plus grande sensibilité et une plus grande compréhension face aux problématiques arctiques que n'en démontrent actuellement les gouvernements québécois et canadien.

8. Julian BURGER, *Premières nations. Un avenir pour les peuples autochtones*, Paris, Anako Éditions, 2000, p. 18.

9. *Ibid.*, p. 120.

MODERNITÉ ET AUTONOMIE POLITIQUE

La Commission du Nunavik s'est donc donné comme mandat « l'élaboration de recommandations pour une toute nouvelle forme de gouvernement de l'Arctique qui répondra aux besoins, aux désirs et aux aspirations des Inuit et des autres résidents du Nunavik¹⁰. » Après plusieurs mois de travaux et d'audiences publiques tenus dans l'ensemble des quatorze communautés du Nunavik, la Commission a déposé son rapport, intitulé *Amiqqaluta (Partageons)*, en mars 2001. Depuis, ce document sert de base aux négociations entreprises avec les instances gouvernementales qui, vraisemblablement, mèneront à la création d'un gouvernement autonome du Nunavik. Une telle indépendance, inscrite dans le cadre de la constitution canadienne et dans le respect des pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec ainsi que dans le respect des Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, permettrait à la population du Nunavik de mettre en place des institutions représentatives de sa culture et de son identité, notamment en ce qui a trait à la structure du gouvernement, à la protection de la langue et de la culture inuit, à l'éducation ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Structure du gouvernement

La structure proposée par la Commission assurerait la représentativité de toutes les sphères de la société du Nunavik. Le gouvernement se composerait d'un Exécutif, d'une Assemblée législative, d'un Conseil des Aînés, d'une Commission environnementale, d'une Commission de la faune, d'une Cour judiciaire ainsi que d'une fonction publique composée des représentants de six organismes déjà existants. Cette structure tient compte de plusieurs éléments culturels propres aux Inuit. Ainsi, le Conseil des Aînés illustre parfaitement le désir qu'entretient la communauté du Nunavik de relever d'un gouvernement représentatif des valeurs qui la fondent. Ce comité des anciens s'inspirerait de l'Institut culturel Avataq, organisme fondé en 1980 par les aînés des quatorze communautés dans la foulée de la signature de la Convention de la Baie-

10. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, RAPPORT DE LA COMMISSION DU NUNAVIK, *Partageons. Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*, Québec, Conseil du trésor, 2001, p. 1.

James et du Nord Québécois, dont la vocation est de protéger et de promouvoir la langue et la culture indigènes des Inuit du Nunavik¹¹. Ce Conseil « exercerait une fonction consultative auprès de l'Assemblée et serait ni plus ni moins le gardien de la langue et de la culture inuit¹². » Cet extrait du rapport témoigne de la reconnaissance dont jouissent les aînés au sein de la société inuit. D'ailleurs, les commissaires considèrent que le « savoir traditionnel et l'autorité morale des Aînés guideront les autres institutions du Nunavik vers des préoccupations plus élevées et plus à long terme¹³. »

Cet exemple du Conseil des Aînés démontre que certaines valeurs ancestrales occupent toujours une place importante dans l'imaginaire collectif des Inuit. En ce sens, la structure proposée par la Commission du Nunavik répond à l'aspiration entretenue par les Nunavimmiut d'avoir un gouvernement qui véhicule des valeurs qui leur sont propres et qui représentent la façon dont ils perçoivent l'organisation sociale et communautaire.

Protection de la langue et de la culture

La protection de la langue et de la culture inuit représente la préoccupation la plus fréquemment exprimée par la population lors des audiences publiques de la Commission du Nunavik. Par exemple, Aipilie Kenuayua, de Puvirnituq, a déclaré lors de ces séances : « J'aimerais que soit proclamé solennellement quelque part que le gouvernement assumera ses fonctions en se basant le plus possible sur l'identité, la langue et la culture des Inuit¹⁴. » Un gouvernement du Nunavik serait davantage en mesure de répondre aux inquiétudes des Inuit quant à la préservation de leur culture et de leur langue que ne peuvent le faire actuellement les gouvernements québécois et canadien. Ainsi, il pourrait « promulguer des lois dans les domaines de la protection de la spiritualité tradition-

11. Institut culturel Avataq, <http://www.avataq.qc.ca> (20 janvier 2005).

12. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Partageons. Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*, op. cit., p. ii.

13. *Ibid.*, p. 10.

14. *Ibid.*, p. 29.

nelle, des valeurs, des croyances ainsi que des pratiques culturelles¹⁵. » Le rapport de la Commission cite comme moyen d'action la conception d'une Charte de la langue et de la culture inuit, la prédominance de l'inuttitut dans les activités du gouvernement, l'augmentation du temps d'antenne consacré à cette langue, une présence plus importante dans les médias écrits, etc.¹⁶.

L'utilisation quotidienne de l'inuttitut constitue une donnée extrêmement importante dans la définition de la culture inuit. Le rapport de la Commission affirme que « la détérioration de la langue figure généralement au nombre des premières atteintes à l'intégrité d'une culture, et le déclin de la langue est souvent révélateur d'un problème beaucoup plus sérieux¹⁷. » En effet, un Inuk ne parlant pas sa langue maternelle se retrouve coupé d'une grande partie de son héritage patrimonial. Une part importante de l'imaginaire collectif de son peuple lui demeure cruellement inaccessible. Comme le stipule l'Institut culturel Avataq, « seul l'inuttitut nous permet d'exprimer et de transmettre nos valeurs culturelles, les liens de parenté, le savoir sur l'environnement, notre vision de la place que nous occupons dans le monde¹⁸. » La langue joue donc un rôle important dans le développement de l'imaginaire collectif d'une nation et son déclin ou même sa disparition se trouvent souvent à la base de la crise identitaire que vivent plusieurs communautés des Premières Nations.

Contrairement à plusieurs autres langues autochtones du Canada, l'inuttitut n'est pas menacé de disparition. Cependant, un certain déclin commence à se faire sentir. Dans son rapport déposé à la Commission du Nunavik, l'Institut culturel Avataq fait état « de la disparition d'éléments du vocabulaire et de la syntaxe, de fautes de grammaire et d'orthographe, ainsi que de l'usage d'anglicismes¹⁹. » Cette situation inquiète Jean Malaurie, directeur du Centre d'études arctiques à l'École des hautes

15. *Ibid.*, p. 31.

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*, p. 30.

18. Institut culturel Avataq, <http://www.avataq.qc.ca> (20 janvier 2005).

19. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Partageons. Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*, op. cit., p. 30.

études en sciences sociales de Paris et ardent défenseur des peuples nordiques, qui affirme dans un entretien avec Laurent Fontaine que les Inuit doivent absolument préserver leur langue afin de se doter « d'instituts supérieurs d'esprit inuit qui formeront leurs propres élites politiques, culturelles et scientifiques²⁰. »

À la lumière de ces affirmations, il apparaît que la préservation de l'inuttitut représente un enjeu primordial pour les Inuit du Nunavik et représenterait un défi de taille pour un éventuel gouvernement autonome. Toutefois, ce dernier serait davantage en mesure de voter des lois et d'instaurer des programmes qui fortifieraient et protégeraient l'inuttitut tout en replaçant les valeurs qui composent l'identité de la nation inuit au centre de la vie politique du Nunavik.

L'éducation

L'éducation a évidemment suscité de vives discussions au sein de la population du Nunavik. Les Inuit croient que l'avenir de leur culture passe par un gouvernement autonome et que la vitalité de celui-ci se trouve tributaire d'une éducation de qualité. Par conséquent, le système d'éducation prévalant au Nunavik se doit d'être complémentaire à l'enseignement des connaissances traditionnelles basées sur la compréhension de la nature et sur la capacité de s'adapter aux divers éléments de son environnement afin que la culture traditionnelle des Inuit se fortifie tout en permettant aux futures générations de relever les immenses défis de la vie du ^{xxi}e siècle.

Depuis la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois en 1975, la commission scolaire Kativik est responsable de l'éducation au Nunavik. Les Inuit, comme les Cris et les Naskapis, possèdent donc une certaine autonomie en matière d'éducation. Cependant, malgré des curriculums qui tentent d'être représentatifs de la réalité sociale et culturelle des Inuit, les défis à relever en matière d'éducation demeurent multiples. L'absence de programmes en inuttitut, la rareté des

20. Laurent Fontaine, *Cybersciences. Les sentinelles du monde*, <http://www.cybersciences.com> (18 janvier 2005).

ressources didactiques disponibles dans cette langue et le manque de synergie entre l'école et le reste de la communauté demeurent des problèmes graves qui nuisent au développement de l'éducation au Nunavik. Le système scolaire reste encore trop souvent associé au pouvoir assimilateur de « l'homme blanc » et n'est pas complètement représentatif de l'expérience de vie des jeunes Inuit. Le rapport de la Commission confirme cette situation. En effet, selon les commissaires, la structure scolaire devrait « permettre aux jeunes Inuit d'acquérir la maîtrise de l'inuttitut et d'assurer le maintien de la culture inuit, c'est-à-dire les traditions, les valeurs, le mode de vie et les aspirations collectives des Inuit²¹. » L'éducation actuellement offerte aux Inuit ne permet pas l'atteinte complète de tels objectifs. En effet, lors de différentes réunions tenues en marge des audiences de la Commission, l'Institut culturel Avataq et la commission scolaire Kativik ont convenu que l'inuttitut se détériore et que pour remédier à la situation, il fallait accorder une attention particulière à la nouvelle génération dans le cadre scolaire afin de mieux la préparer à exercer désormais son rôle de chef de file. On mentionne qu'une solide identité culturelle inuit et que la maîtrise de l'inuttitut sont des atouts importants en cette matière²².

En ce sens, l'Institut culturel Avataq offre déjà des programmes d'aide aux étudiants inuit qui consistent à les aider à accéder à l'éducation élémentaire, secondaire et postsecondaire en vue d'obtenir le diplôme, les compétences et les aptitudes nécessaires pour entreprendre une carrière et contribuer à la réalisation de l'autonomie gouvernementale et économique du Nunavik²³.

Afin de mieux surmonter les défis que pose un système éducatif qui doit, d'une part, promouvoir la culture et la langue inuit et, d'autre part, préparer les jeunes aux enjeux de la vie du ^{xx}^e siècle, les participants aux audiences publiques recommandent que tous les pouvoirs, responsabilités et fonctions de la commission scolaire Kativik soient placés sous la juridiction d'un éventuel gouvernement autonome. Ce dernier pourrait

21. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Partageons. Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*, op. cit., p. 34.

22. *Ibid.*, p. 34.

23. Institut culturel Avataq, <http://www.avataq.qc.ca> (20 janvier 2005).

compter sur l'avis du Conseil des Aînés afin de faciliter l'implantation de réformes assurant la transmission des traditions et des valeurs inuit. Ainsi, les élèves renoueraient avec une façon d'enseigner et d'apprendre propre à leur peuple et le système d'éducation refléterait davantage la réalité des différentes communautés du Nunavik.

La construction d'un établissement de niveau collégial constituerait également un des premiers mandats du nouveau gouvernement en matière d'éducation. Les jeunes adultes voulant poursuivre leurs études n'auraient plus à s'exiler à Montréal et pourraient ainsi continuer leur cheminement scolaire parmi les leurs. Dans le même ordre d'idées, une meilleure organisation de l'enseignement professionnel serait sans contredit un atout pour une région qui, encore aujourd'hui, se voit dans l'obligation de faire venir la majorité des « gens de métier » faute de main-d'œuvre qualifiée. Le Nunavik connaît une explosion démographique sans commune mesure avec les autres régions du Québec. Ces jeunes ont droit à un système d'éducation qui répond à leurs aspirations et qui les prépare à participer au développement socioéconomique de leur territoire tout en leur permettant de préserver les traditions, la culture et la langue de leur peuple dont ils tirent tant de fierté. Aussi, les commissaires concluent le chapitre sur l'éducation en affirmant : « Tout en respectant les normes québécoises, les programmes d'études et les cours devraient largement refléter l'environnement social et économique dans lequel vivent les Inuit²⁴. »

Environnement

La protection de l'environnement préoccupe également les Inuit du Nunavik. Rien de plus normal pour un peuple dont le mode de vie est entièrement orienté vers la terre et ses ressources naturelles et dont le développement économique régional repose en grande partie sur leur exploitation. Plusieurs dangers menacent l'environnement arctique et par le fait même le mode de vie traditionnel des Inuit. Le rapport de la

24. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Partageons. Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*, op. cit., p. 35.

Commission évoque entre autres les complexes miniers, les problèmes d'approvisionnement en eau potable, de gestion des eaux usées, d'élimination des déchets solides, la pollution transfrontalière et bien sûr le réchauffement climatique²⁵.

Cette dernière question, extrêmement complexe, inquiète particulièrement la population du Nunavik. La disparition probable au cours du prochain siècle de la banquise arctique met en péril les activités ancestrales des Inuit telles que la chasse et la pêche en plus de les confronter à plusieurs problèmes d'infrastructure²⁶. Ainsi, la fonte du pergélisol provoque des glissements de terrain qui menacent les villages. Dans la communauté de Salluit, tout un quartier s'enfonce déjà dans le sol. Les pistes d'atterrissage, indispensables au transport des gens et des denrées alimentaires, seront bientôt dans un état lamentable.

Afin de mieux faire face aux multiples problèmes liés à la protection de l'environnement, la Commission du Nunavik recommande que le nouveau gouvernement soit, en partenariat avec des représentants des gouvernements québécois et canadien, responsable des questions environnementales. À l'heure actuelle, trois instances (deux fédérales et une provinciale) se chargent de ce mandat. La Commission propose de les regrouper sous la tutelle du gouvernement afin d'augmenter l'efficacité des programmes environnementaux. En outre, elle met l'accent sur l'importance de la combinaison de la recherche scientifique et des connaissances traditionnelles afin de mieux comprendre les enjeux environnementaux.

L'état des glaces arctiques préoccupera dans les prochaines années l'ensemble des gouvernements des pays nordiques et même toute la communauté scientifique internationale. Les Inuit désirent prendre part aux discussions afin que les décisions prises soient représentatives de leurs besoins et de leurs conceptions de la nature. De plus, la conciliation des connaissances ancestrales et scientifiques pourrait mener à des solutions originales et uniques au problème du réchauffement climatique qui profiteraient à l'ensemble de la planète. Ainsi, la lutte des Inuit

25. *Ibid.*, p. 43.

26. Arctic Climate Impact Assessment, <http://www.acia.uaf.edu> (20 janvier 2005).

rejoint celle des militants écologistes. Comme l'affirme Sheila Watt-Cloutier, présidente de la Conférence circumpolaire inuit : « Sauvez l'arctique et vous sauvez la planète²⁷. »

En somme, les Inuit du Nunavik semblent condamnés à trouver un équilibre entre leur mode de vie ancestral et la réalité de la vie du ^{xxi}e siècle s'ils aspirent à préserver leur identité et leur culture tout en relevant les multiples défis que posent l'autonomie politique. L'influence des valeurs culturelles ancestrales de leur peuple telles que l'entraide, la solidarité, la coopération et le respect de l'environnement sur un éventuel gouvernement du Nunavik pourrait donner naissance à un modèle de gouvernance propre aux Inuit et fidèle à leur culture et à leurs aspirations. Cependant, dans les faits, comment ce mariage entre traditions et modernité se traduira-t-il au sein d'un nouveau gouvernement ? Les représentants élus du Nunavik se contenteront-ils de reproduire le modèle de gouvernance qui prévaut au Québec et au Canada ou, au contraire, réussiront-ils à inventer une nouvelle façon d'administrer le bien public qui tiendra compte des conceptions ancestrales de leur peuple ? Seront-ils en mesure d'allier traditions et modernité et, encore une fois, de surprendre le monde avec leur incroyable capacité d'adaptation et d'ingéniosité ? Le défi qui attend les quatorze communautés du Nunavik au cours des prochaines années sera passionnant, car la population de la région aura la chance de réaffirmer son caractère foncièrement indépendant en plaçant au centre de la philosophie politique du gouvernement du Nunavik les valeurs ancestrales qui ont façonné la culture et l'identité inuit au fil des siècles.

27. Conférence circumpolaire inuit, <http://www.inuitcircumpolar.com> (20 janvier 2005).